

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 29 février 2024

DATE DE CONVOCATION : 8 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 9
 - Votants : 10 - Absents : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit février deux mil vingt-quatre conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX.

Absents excusés : Angélique MEUNIER.

Pouvoirs : Angélique MEUNIER donne pouvoir à Bruno GAUTIER.

Secrétaire de séance : Laura MORLET.

Objet de la délibération : Information en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Pour l'année 2023, 9 DIA ont été déposées, dont trois concernaient des demandes d'acquisition par la commune. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles.

Depuis le début de l'année 2024, 1 DIA a été déposée, sans exercice du droit de préemption par la commune sur celle-ci.

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Pour extrait conforme,

Ocquerre, le 1er mars 2024

La Secrétaire de séance,
Laura MORLET



Le Maire,
Bruno GAUTIER

